

Projet de programme d'actions du PAEN Voreppe

(Validation du COPIL du 5 octobre 2024)

Enjeu / Problématique	Actions / Aides proposées	N° Action
1 - FONCIER		
Protéger les espaces agricoles, forestiers et naturels stratégiques de la pression foncière	<p>1. Mener à bien la procédure PAEN sur la commune de Voreppe (approbation du périmètre et du programme d'actions)</p> <p>2. Une fois le périmètre PAEN de Voreppe approuvé, étudier l'opportunité de son extension lors de l'évolution des documents d'urbanisme s'appliquant à la commune (SCoT, PLU...)</p> <p><i>NB : le Département et la Chambre d'agriculture se tiennent également à disposition des communes du secteur de Voreppe pour les accompagner, dès qu'elles le souhaitent, dans une démarche PAEN</i></p>	FON1
Mettre en place une stratégie foncière au sein du périmètre PAEN	<p>Mise en oeuvre d'une stratégie foncière par étapes :</p> <p>1. Etat des lieux parcellaire au sein du périmètre PAEN pour savoir où et comment agir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recensement des comptes de propriété - Repérage des parcelles en friche ou non exploitées et qualification des potentiels ou enjeux qu'elles présentent (agriculture, forêt, qualité de l'eau, biodiversité...) <p>2. Animation foncière sur les secteurs à enjeux issus du diagnostic :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contact des propriétaires de parcelles enfrichées en vue par exemple d'une remise en culture - Information des propriétaires, sur les outils fonciers disponibles (association foncière par ex) et les réglementations (aménagement foncier, incendie...) - Pour les agriculteurs qui le souhaitent, recherches de solutions aux modes de faire-valoir précaires (exploitation de terrains sans bail par exemple) - Parcelles à enjeux autre qu'agricole, sans exploitation ou gestion : possibilité de contact des propriétaires pour proposer des acquisitions amiables pour forestiers, collectivités... - Lutter contre le morcellement de la propriété forestière privée en lien avec les projets et démarches en place (association syndicale libre de gestion forestière (ASLGF), PNR Chartreuse, AOC...) <p>3. Création d'associations foncières si opportunit, en fonction des résultats de l'animation foncière Exemples : GFA (groupe foncier agricole), AFP (association foncière pastorale), AFA (association foncière agricole), ASLGF (Association Syndicale Libre de Gestion Forestière), ASA (associations syndicales autorisées, notamment pour travaux de dessertes forestières)</p> <p>4. Etudier la faisabilité de dispositifs incitatifs pour les propriétaires (par exemple aides au bail ou aux cessions de parcelles)</p>	FON2
Mieux mobiliser le parcellaire à potentiel agricole	Aide à la remise en état de parcelles avant exploitation : reconquête de friches, maintien des espaces ouverts de coteaux (pâturage, débroussaillage, défrichement...)	FON3
Organiser le parcellaire (agricole, forestier, naturel...)	Promotion et déploiement des dispositifs d'échanges et de cessions de parcelles du Département : ECIR (échanges et cessions amiables d'immeubles ruraux) / ECIF (échanges et cessions amiables d'immeubles forestiers)	FON4
2 - AGRICULTURE		
Faciliter la communication et les échanges entre agriculteurs	<p>Créer une commission agricole locale : 1 ou 2 réunions par an réunissant la commune, l'EPCI, la Chambre d'agriculture et les agriculteurs de la commune ou un groupe représentatif (structuration d'une association locale d'agriculteurs ?) afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ Partager les sujets d'actualité, problématiques, etc. ▫ Effectuer un recensement régulier des projets d'investissement agricoles et informer sur les aides existantes (bâtiments nouveaux, point de vente, atelier de transformation, projet de diversification, aire de lavage, broyeur...) ▫ Travailler aux actions lien social / sociétal 	A1
Favoriser la transmission et l'installation	<p><i>En dehors du présent programme d'actions, un suivi des porteurs de projets agricoles et des cédants est déjà assuré classiquement par des structures telles que la Chambre d'agriculture. Via le présent programme, il est proposé en plus de ce suivi les actions suivantes :</i></p> <p>Animation et accompagnement à la fois des porteurs de projets et des cédants dans leurs transmissions par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place d'un suivi global des porteurs de projet souhaitant s'installer sur la Commune et l'organisation de la diffusion de l'information sur les projets auprès des cédants, - l'organisation de temps spécifiques destinés aux porteurs de projets sur des problématiques récurrentes (recherche de foncier, recherche de financement), des postures à tenir face aux cédants, mais aussi face aux banques (savoir présenter son projet et le défendre) ou encore des rencontres avec d'autres porteurs de projets pour monter un projet collectif (exemple : speed dating de porteurs de projets). - un appui aux cédants pour construire un projet de transmission de la ferme, en identifiant les éventuels besoin d'adaptation ou d'évolution du mode de production, de l'organisation des circuits de commercialisation ou des activités pour améliorer la rentabilité. - l'organisation de temps d'échanges à destination des cédants sur des sujets d'actualité (exemple : la transmission à un collectif), mais également sur des postures (comprendre et identifier les freins à la transmission). 	A2
	Aider les nouveaux agriculteurs à se loger sur la commune (recherche de solutions avec les collectivités avec appui SAFER et/ou EPF)	A3
Mutualiser les services et les outils	<p>Accompagnement des agriculteurs destiné à faciliter les investissements, en priorité collectifs (le cas échéant en s'appuyant sur CUMA à créer), notamment les éléments suivants, ayant été identifiés par les exploitants lors de la phase de co-construction du présent programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aire collective de lavage et de remplissage des pulvérisateurs (avec prise en compte des besoins pour le traitement des eaux de lavage dans la localisation du site) - matériel d'entretien (broyeur de branches, épareuse...) - aire de stockage de céréales (bennes, dépôt) - autres projets d'investissements collectifs type point de vente, atelier de transformation... <p>Une fois les projets d'investissement identifiés, recherche d'aide existante (Europe, Etat, Département, autres Collectivités...).</p> <p><i>NB : Sans aide existante, la faisabilité d'une aide départementale au titre du programme d'actions PAEN pourra être étudiée dans le respect du cadre réglementaire européen et national.</i></p>	A4
Accompagner les agriculteurs dans leur volonté de diversification	<p>Actions d'information, accompagnement technique (y compris sur les débouchés potentiels) ou expérimentation à destination des professionnels, pouvant notamment porter sur les éléments ci-dessous, ayant été identifiés lors de la phase de co-construction du présent programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ré-implantation de vigne - potentialités de transformation du blé sur la commune - techniques culturales en grandes cultures (essais de mise en place de couverts végétaux, techniques culturales simplifiées, rotations, etc.) - légumineuses - maraichage - agroforesterie - valorisation des haies et ses produits (bois énergie, litière...) - agritourisme <p><i>NB : Egalement action menée par le Pôle agro-alimentaire de l'Isère (hors cadre PAEN) : renforcer la structuration des filières, notamment en maraichage et céréales, et renforcer les échanges éleveurs/céréaliers pour l'alimentation des troupeaux</i></p>	A5
Améliorer la circulation des engins agricoles	<p>Gérer la circulation non agricole : quads et motos dans la plaine agricole (barrières...)</p> <p>Associer les agriculteurs aux projets touchant aux voiries et aux pistes cyclables (concertation)</p> <p>Identifier et travailler les points de conflits pour la circulation agricole : ponts étroits ou en mauvais état, chicanes empêchant le passage...</p> <p>Prendre en compte le travail sur la mise à jour des chemins ruraux</p>	A6
Lutter contre la dégradation des cultures par le gibier	<p>Mettre en place des rencontres agriculteurs / chasseurs pour trouver les solutions adaptées, en mobilisant la FDCI (fédération départementale de la chasse de l'Isère)</p> <p>Pour les problèmes de dégradations liés aux sangliers, ragondins, corneilles et cervidés (en pépinière / arbo / maraichage...): repérer et équiper les sites stratégiques de systèmes de protection si besoin</p>	A7

Projet de programme d'actions du PAEN V

(Validation du COPIL du 5 octobre 2024)

3 - LIEN SOCIAL / SOCIÉTAL

<i>Valoriser l'agriculture locale et la sylviculture auprès des citoyens et montrer le lien avec le patrimoine naturel et paysager</i>	Communication et information : - Informer le grand public sur les pratiques agricoles et forestières locales ainsi que sur les métiers associés (par exemple à travers le journal municipal) - Signaler les exploitations et informer sur leurs productions tout en incitant à respecter les espaces : signalétique, implantation de panneaux de présentation des exploitations... - Actions pédagogiques auprès des écoles (exemple : journées ou demi-journées de découverte des exploitations agricoles/forestières) - Communiquer et sensibiliser les citoyens sur le rôle de la forêt : mettre en valeur le patrimoine forestier dans toutes ses dimensions et sa multifonctionnalité	S1
<i>Gérer la fréquentation et concilier les usages</i>	Sensibiliser aux bonnes pratiques à destination de l'usager des espaces agricoles (tenue des chiens, pas de maraudage, respect des propriétés, déchets, bruits, incivilités, vols...) Concilier les usages au sein des espaces forestiers (notamment l'exploitation forestière et la pratique de la randonnée) Lutter contre les dépôts sauvages (informer, éviter, nettoyer l'existant)	S2

4 - FORET

<i>Gérer la fréquentation et concilier les usages</i>	Accompagnement / étude / expérimentation pour faciliter les investissements , notamment sur les dessertes forestières et les possibilités de stockage bois. Une fois les projets d'investissement identifiés, recherche d'aide existante (Europe, Etat, Département, autres Collectivités...) <i>NB : Sans aide existante, la faisabilité d'une aide départementale au titre du programme d'actions PAEN pourra être étudiée dans le respect du cadre réglementaire européen et national.</i>	FOR1
<i>Gestion durable des forêts</i>	Accompagnement / étude / expérimentation autour des chantiers groupés forestiers	FOR2
<i>Lutter contre le risque incendie</i>	Informers les propriétaires sur les risques de feu de forêt et l'obligation légale de débroussaillage	FOR3

5 - RESSOURCE EAU

<i>Préserver les équipements d'irrigation</i>	Identifier les puits d'irrigation agricole dans la plaine pour les préserver et les entretenir (avec notion de priorisation) Accompagner et aider à la mise en place de méthodes/outils pour « limiter le gaspillage » (ex : goutte à goutte en maraîchage)	O1
<i>Améliorer la gestion des fossés, chantournes, ruisseaux et sources</i>	Réaliser un diagnostic identifiant les rôles/utilités (eaux pluviales, irrigation ...) et les gestionnaires (ASA, commune, propriétaires riverains) Animation pour décider collectivement des actions de gestion à mener ensuite Mise en valeur et gestion des sources : - Action de recensement et de nommage pour une valorisation (ex : panneau d'information en lien avec les sentiers) - Concilier les enjeux de fréquentation (tourisme, zone fraîche en été) avec les enjeux sanitaires et environnementaux	O2
<i>Protéger la qualité de l'eau, les zones humides et la trame bleue</i>	Recensement et précision spatiale des périmètres de captage. Si nécessaire, monter une procédure SUP (Servitude d'utilité publique) en lien avec l'ARS (Agence régionale de la santé) Encourager les bonnes pratiques en périmètre rapproché de captage (notamment notion « services écosystémiques » pour la qualité de l'eau des captages en forêt) Restaurer les corridors écologiques "bleus" : état des lieux et recensement des actions (menées et à mener), y compris sur des pollutions potentielles et leurs origines (activités commerciales ou industrielles, infrastructures, etc.)	O3

6 - PATRIMOINE PAYSAGER ET NATUREL

<i>Conforter les continuités écologiques et les réservoirs de biodiversité</i>	Travaux de restauration ou d'amélioration de fonctionnalité des corridors écologiques, notamment entre Chartreuse et Plaine, avec recherche de compatibilité avec le maintien de l'activité agricole ou forestière, le cas échéant. <i>NB : Seront étudiées les opérations non éligibles à d'autres dispositifs tels que mesures compensatoires, contrat vert et bleu, opération du Département "1 arbre 1 habitant" (pour haies agricoles), etc.</i> Actions de gestion (si absentes) de sites identifiés par un zonage réglementaire lié à la biodiversité ou de pelouses sèches (secteur coteaux essentiellement).	PPN1
<i>Mieux connaître et mettre en valeur le patrimoine local bâti, culturel et paysager lié à l'agriculture, la forêt et la montagne</i>	Inventaire du patrimoine local bâti (ancien et culturel) et travailler sur les conditions de restauration si besoin : baraques de vignes, anciens pressoirs à raisins, ... Etudier l'opportunité de faire-connaître, conserver et valoriser l'histoire agricole du territoire à l'aide du mobilier agricole ancien (outils agraires, meubles...) Amélioration du confort des refuges si nécessaire (Abri de Roize,...) Créer des sentiers thématiques à vocation pédagogique et de découverte : - Poursuivre l'effort de mise en valeur du réseau de sentiers du versant de chartreuse : thématiser les sentiers (géologie, résistance, faune/flore...), éditer des cartes et guides, installer des panneaux d'accueil... - Créer des sentiers thématiques de découverte de la forêt, des espèces forestières (animales et végétales) avec informations sur la gestion forestière. Implantation éventuelle d'un observatoire à oiseau ou autre(s) dispositif(s) d'observation Aider à l'ouverture ou au maintien des espaces ouverts dans les zones de coteaux en lisière des espaces forestiers	PPN2

7 - ANIMATION GLOBALE DU PROGRAMME D' ACTIONS

<i>Mise en œuvre du programme d'actions</i>	Un animateur global du programme, également interlocuteur privilégié pour les porteurs de projets, qui veille à sa réalisation (déclinaison opérationnelle notamment), aide au lancement des projets, recherche l'articulation dans les possibilités de financements en ciblant en priorité les aides existantes, et assure la communication sur le programme. Il bénéficie de l'accompagnement du Département et de la Chambre d'agriculture de l'Isère dans ces missions.	AN1
<i>Actualisation-évolution périodique du programme</i>	A l'issue de sa période d'exécution (5 ans minimum), suivre et évaluer le programme en vue de sa révision.	AN2